RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 11565
Numéro SIREN : 562 122 226
Nom ou dénomination : AUREA

Ce dépôt a été enregistré le 08/07/2016 sous le numéro de dépôt 69666

1606973901

DATE DEPOT : 2016-07-08

NUMERO DE DEPOT : 2016R069666

N° GESTION : 1987B11565

N° SIREN : 562122226

DENOMINATION : AUREA

ADRESSE : 3 AV BERTIE ALBRECHT 75008 PARIS

DATE D'ACTE : 2016/06/23

TYPE D'ACTE : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NATURE D'ACTE : DECISION DE REDUCTION

MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

EC 23.6.16 ES 175

Enregistré à : S I E 8 EME EUROPE-ROME POLE ENREGISTREMENT
Le 08/07/2016 Bordereau n°2016/2 121 Case n°65
Enregistrement : 500 € Pénalités :
Total liquidé : cinq cents euros
Montant reçu : cinq cents euros
La Contrôleuse des finances publiques
Céline DERVIN
Contrôleur des Finances Publiques
Ext 8001

87B11565

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Acte déposé le :
- 8 JUIL. 2016
Sous le N° : 69666

AUREA

Société anonyme au capital de 14 388 561,60 curos
Siège social : 3, avenue Bertie Albrecht 75008 Paris
562 122 226 RCS Paris

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 JUIN 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE,
Le 23 juin,
A 12 heures.

Les Administrateurs de la société AUREA, se sont réunis en Conseil, au s convocation du Président du Conseil d'administration, à l'effet de délibérer su suivant :

ORDRE DU JOUR

- [...]
- Réduction du capital social par annulation de titres auto-détenus
- [...]

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Joël PICARD, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général
- Monsieur Antoine DlESBECQ, administrateur
- Monsieur Bernard GALLOIS, administrateur
- Monsieur Roland du LUART, administrateur
- Madame Airelle PICARD, représentant Financière 97, administrateur
- Madame Myrtille PlCARD, administratrice
- Monsieur René RIPER, administrateur

Assiste également à la séance du Conseil :

- Monsieur Philippe FLEURIER
- Monsieur Philippe MARILLAUD

* * *

Monsieur Joël PICARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Philippe FLEURIER assure le Secrétariat de séance.

Le Président constate la présence de la moitié au moins des membres en fonction et indique que le Conseil peut valablement délibérer.

[...]

REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION DE TITRE AUTO-DETENUS

Le Président indique qu'à la suite des acquisitions effectuées dans le cadre des programmes de rachat d'actions successifs autorisés par les Assemblées générales AUREA, possède au 22 juin 2016, 607 786 de ses propres actions (hors contrat de liquidité) représentant 5,07% du capital social.

Il précise que, conformément à la délégation accordée par l'Assemblée générale mixte du 23 juin 2016 dans sa 10ème résolution (« Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce »), le Conseil d'administration dispose de la compétence pour décider d'une réduction de capital par annulation d'actions auto-détenues.

Les deux points précédents ayant été exposés, le Président propose au Conseil la réduction du capital social avec effet immédiat réalisée par l'annulation de 490 468 actions auto-détenues.

Cette annulation entraînerait une réduction de capital social d'AUREA d'un montant de 588 561,60 euros, portant ainsi le capital social de 14 388 561,60 euros à 13 800 000 euros. Cette opération serait immédiatement relutive pour l'ensemble des actionnaires du groupe et sans incidence comptable sur les capitaux propres consolidés d'AUREA.

La différence entre le prix de revient des actions et leur valeur nominale serait imputée sur le poste « prime d'émission ».

Le capital social serait composé de 11 500 000 actions de 1,20 € de valeur nominale chacune et les statuts seraient modifiés en conséquence.

Après discussion et échanges de vues sur l'opération, le Conseil approuve à l'unanimité des présents la réduction du capital social par annulation de 490 468 titres auto-détenus.

Modification des statuts

Le Conseil d'administration, comme conséquence de la réalisation de l'opération ci-dessus décrite, décide de modifier l'article 6 des statuts en remplaçant le dernier paragraphe par les deux paragraphes suivants :

« Aux termes d'une délibération en date du 23 juin 2016, le Conseil d'administration, conformément à la délégation accordée par l'Assemblée générale mixte du 23 juin 2016 dans sa 10ème résolution (« Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce »), a décidé de réduire le capital social par annulation de 490 468 actions auto-détenues.
Le capital social est fixé à la somme de 13 800 000 euros. Il est divisé en 11 500 000 actions de 1,2 euros de valeur nominale chacune. »

Le Conseil approuve à l'unanimité des présents la modification des statuts et donne pouvoir au Président en vue d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour ladite modification.

FIN D'EXTRAIT

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Joël PICARD, Président Directeur Général :

